

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION CITOYENNE DU 25 NOVEMBRE 2023

ATELIER 1 : ÉGLISE ET PRESBYTÈRE :

QUESTIONS :

1. **Est-ce que la municipalité doit devenir propriétaire de ces bâtiments?**
Oui Non
*Oui Église à 80 %, certains disent que l'on peut attendre un peu plus tard.
Oui Presbytère à 90 %. Il faut garder le terrain.*
2. **Est-ce que des OBNL ou des privés pourraient s'y intéresser?** Pas de réponse.

LES USAGES POSSIBLES PROPOSÉS :

1. **Église** : Garder une partie pour la célébration (Chœur et sacristie) par plusieurs;
Salle multifonctionnelle et/ou gymnase par la majorité;
Bibliothèque;
Vocation communautaire;
Accueil d'immigrants;
Utiliser la grande salle au sous-sol pour le communautaire;
Voir entreprise intéressée.
2. **Presbytère** : (La municipalité pourrait avoir un intérêt à le transformer en hôtel de ville si elle vendait son bâtiment actuel pour en faire des logements.)

Oui, en grande majorité. Autres réponses : des logements, vendre à un OBNL, auberge jeunesse.

Autres remarques : la municipalité doit vendre son bâtiment actuel (hôtel de ville) et si possible, déménager la clinique de santé afin de vendre aussi ce bâtiment.

Pour la majorité, il n'est pas question de démolir ces bâtiments.

Certains demandent de revenir en consultation ou faire un référendum quand le tout sera chiffré.

Améliorer les terrains en verdissant le grand stationnement.

ATELIER 2 : REVITALISATION ET RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE

RÉAMÉNAGEMENT DE LA 9^E AVENUE DE LA 12^E À LA 18^E RUE.

La **majorité** des citoyens accepte les éléments suivants pour cette avenue :

- Stationnement d'un seul côté;
- Piste cyclable d'un seul côté de rue avec un espace pour les piétons;
- Ajout de bandes végétalisées;
- Trottoirs reconstruits.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA 13^E RUE, DE LA 12^E AVENUE À LA 9^E AVENUE.

La **moitié** des citoyens accepte les éléments suivants pour cette rue:

- **Sens unique;**
- Stationnement sur un seul côté de rue;
- Piste cyclable d'un seul côté de rue avec un espace pour piétons;
- Ajout de bandes végétalisées;
- Trottoirs reconstruits.

Certains veulent seulement une amélioration des trottoirs, pas de sens unique, pas de réduction de stationnements, pas de piste cyclable sur ces rues, mais oui, des pistes cyclables dans d'autres rues ou avenues moins achalandées à proximité. D'autres veulent le statu quo. Quelques personnes : pas de réduction des entrées charretières.

Suggestions :

- Planter plus d'arbres et encourager les propriétaires à le faire sur leur terrain;
- Changer le nom des rues;
- Ajouter des bancs;
- Ajouter des distributeurs de sacs, des poubelles;
- Améliorer l'éclairage;
- Mieux entretenir les terrains inondables laissés vacants devenus la propriété de la municipalité.

ATELIER 3 : LA MAISON JOSEPH-LAFONTAINE

Trois options possibles :

1. LA METTRE EN VENTE OU ON L'OFFRE À UN OBNL

L'acheteur doit la rénover en tenant compte que c'est un bâtiment cité ou demander un permis de démolition. La municipalité, avant de délivrer un permis de démolition, **doit suivre le processus exigé par la loi 69. (Avis public, recommandation du comité de démolition ou du CCU, décision du conseil, demande à la MRC et à la ministre pour une démolition). Si on reçoit un désaveu de la MRC ou de la ministre, on ne peut pas donner de permis de démolition.**

Le privé et l'OBNL ont l'obligation, en respect du règlement, de l'entretenir par la suite pour éviter une démolition future. Un OBNL et un privé peuvent aussi bénéficier de subventions du MCC (volet 1) pour faire les travaux admissibles comme la fondation, les réparations de l'enveloppe extérieure, les galeries et les fenêtres à la condition que la municipalité y mette un pourcentage (30%) de la subvention possible. Les dépenses pour la rénovation intérieure ne sont pas admissibles au programme.

2. DÉMOLITION

Si la municipalité veut la démolir, elle doit respecter le processus obligatoire pour une démolition, **selon la loi 69.** (Avis public, recommandation du comité de démolition ou du CCU, décision du conseil, demande à la MRC et à la ministre pour une démolition.)

Si la ministre ou la MRC refuse, la municipalité n'aurait pas le choix d'intervenir sur le bâtiment pour respecter notre règlement sur l'entretien des bâtiments patrimoniaux.

3. LA MUNICIPALITÉ INVESTIT UN MAXIMUM SUR DEUX ANS DE 160 000\$ (40%) ET LE MINISTÈRE 240 000\$ (60%).

Les 400 000 \$ permettent la stabilisation de la tourelle, la réparation et la stabilisation des fondations et la réparation d'une partie de l'enveloppe extérieure. On la met en vente après cette opération ou on la cède à un OBNL pour terminer la rénovation. Une subvention dans le programme FRR volet 4 pour transformer l'intérieur en vue d'une vocation communautaire serait possible.

Question : Encercler votre choix : 1 2 3

2 : Une **grande majorité** a choisi la démolition en espérant obtenir le permis.

1 et 3: Celles et ceux qui tiennent à la garder demandaient de tenter de la céder à un OBNL qui pourrait s'engager à la réparer.

ATELIER 4 : PRIORISATION D'UN PROJET

Choix ou suggestions d'un projet admissible au Fonds Régions et Ruralité volet 4 en respectant les axes de vitalisation.

• ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE	• LE MILIEU DE VIE
• L'EMPLOI ET LA MAIN-D'ŒUVRE	• LE TOURISME

Objectifs : La réalisation de projets ou d'initiatives qui soutiennent la vitalisation et l'amélioration de services ou d'équipements pour la population afin d'agir positivement sur la vitalité du territoire.

Situation particulière : Le projet à prioriser doit être réalisé avant septembre 2024. Certains projets peuvent être nommés pour un futur programme (2026), s'il y a lieu.

PROJETS POSSIBLES : METTRE PAR PRIORITÉ, 1 ÉTANT LE PROJET PRIORITAIRE.

- Planchodrome (skate parc) terrain multisports
Milieu de vie : 1^{er} et 2^e choix par 10 personnes.
- Parc Armand Millaire/Rivière du Lièvre : Centre de location mobile de canots, kayak, chambres à air gonflées et planches à pagaie, etc. (Projet possible pour septembre 2024). Service de navette pour retour des embarcations (impossible pour septembre 2024).
Tourisme et milieu de vie : 1^{er} et 2^e choix par 22 personnes, mais 5 autres personnes l'ont choisi en croyant que la navette était pour du transport collectif. La question n'était pas assez claire.
- Parc à chiens (bancs, distributeurs de sacs avec poubelles, 2 caméras avec son, abri soleil, clôture, barrières avec portique, fontaine, affichage des règles). Terrain adjacent au parc Armand Millaire.
Milieu de vie : 1^{er} et 2^e choix par 3 personnes.
- Parc riverain, ancien terrain de M.T. sur le bord du lac des Journalistes : accès au lac, ajout d'arbres, table de pique-nique, équipement d'entraînement, bancs, stationnements.
Milieu de vie : 1^{er} et 2^e choix par 19 personnes.
- 13 personnes ont choisi un autre projet qu'on garde comme une bonne idée à évaluer. Un participant désire que le montant à demander serve à évaluer les projets.
- Certains ne veulent pas de projet de parc, ils disent qu'il y en a suffisamment.

ATELIER 5 : CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC ET LES ACTIVITÉS DE LOISIRS

Quels seraient les meilleurs moyens pour augmenter les revenus du Centre sportif Ben-Leduc en cette période où le hockey connaît un ralentissement important chez les jeunes? (Nouvelles activités, optimiser l'utilisation de la salle Sam Matts, etc.) :

- Ajout de curling ;
- À la fermeture de la glace, fin mars, utiliser l'aréna comme un gymnase ou de grand rassemblement comme un super bingo ;
- Réduire les frais fixes ;
- Mieux faire connaître la pétanque sur glace ;
- Utiliser plus la salle Sam Matts et augmenter les prix de location, installer une plateforme élévatrice, faire plus de spectacles, de soupers et de rassemblements communautaires et faire des activités de loisirs pour les jeunes en soirée (type maison des jeunes).

Le service des loisirs gère le Centre sportif Ben-Leduc, mais il organise aussi d'autres activités. Il y a aussi le Comité des fêtes qui organise différents événements durant l'année.

Est-ce que certaines activités devraient être ajoutées à la programmation. Lesquelles?

- Pickleball, volley-ball, badminton, voir avec les organismes communautaires pour tenir des activités, dont la Mèreveille pour les jeunes mamans ou collaborer avec d'autres organismes pour offrir des cuisines collectives, des cours de langue et d'informatique.